



Gel des travaux à Paris avant et pendant les JOP 2024

Réunion du 22 février 2022

Sommaire

01 Les chantiers de voirie
(Ville et concessionnaires)

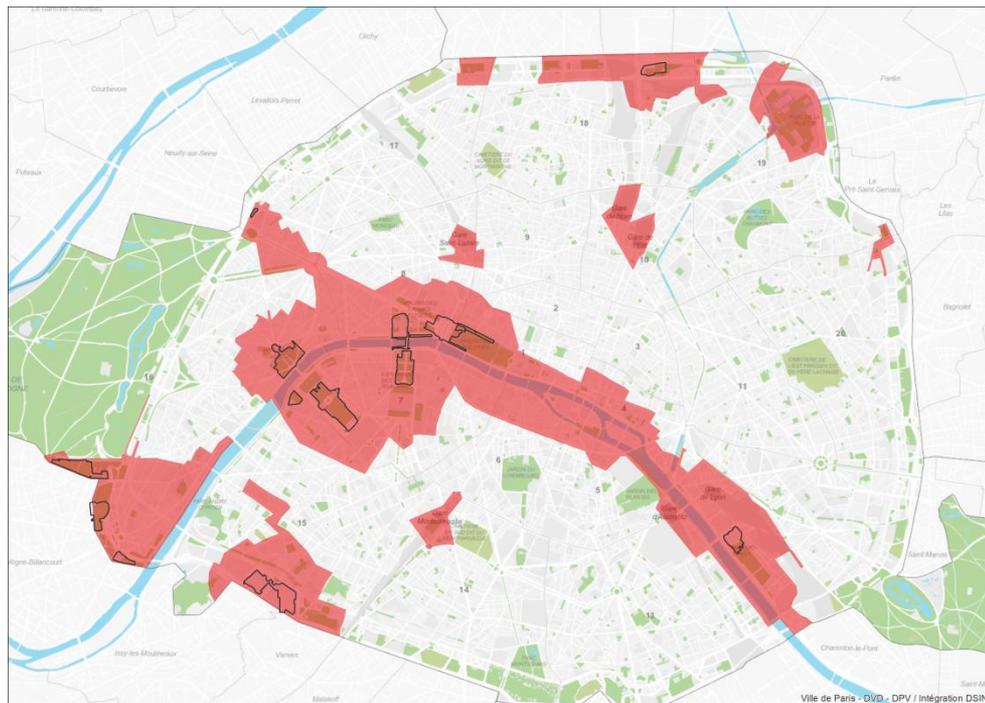
02 Les chantiers de bâtiment avec
emprises sur voirie

01

Les chantiers de voirie (Ville et concessionnaires)

Gel des travaux JOP2024 chantiers de voirie (Ville et concessionnaire)

Phase 1 : 1/09/2023 au 15/03/2024 zones rouges
Vigilance sur les travaux (préservation des réseaux sensibles et nécessaires au déroulement des JOP) → il sera demandé aux concessionnaires de déposer des « instructions techniques » systématiques (y compris pour renouvellement de réseaux). Les concessionnaires pourront émettre des avis restrictifs ou de protection de leurs ouvrages dans le cadre de ces instructions.



Les restrictions ne concernent pas les travaux d'urgence-sécurité et travaux type raccordement client ni les travaux liés à l'accueil des Jeux.

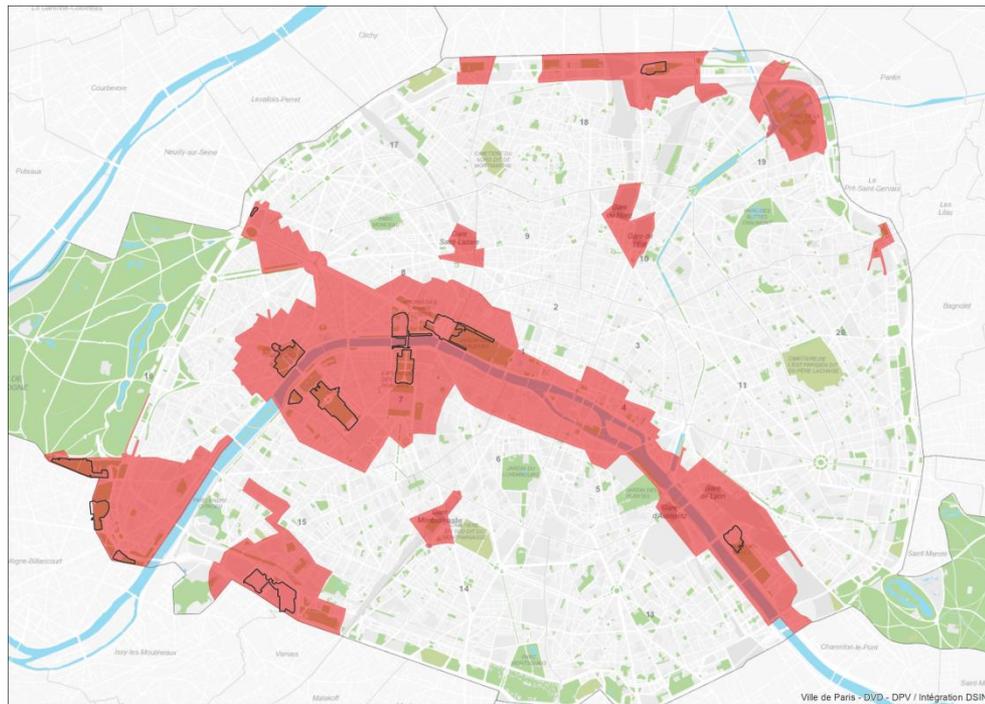
Gel des travaux JOP2024 chantiers de voirie (Ville et concessionnaire)

Phase 2 : 15/03/2024 au 15/06/2024 zones rouges

Sanctuarisation des abords des sites (JOP, gares, sites sensibles, voies olympiques) → pas d'autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans les zones en rouge et repli des emprises existantes effectif pour le 15/06/2024.

Tous les chantiers doivent être **soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15 juin** tenant compte des précisions suivantes :

- Les déviations piétons sont proscrites (les éventuelles tranchées auront été refermées et viabilisées pour restituer les cheminements) ;
- Les déviations vélos sont proscrites ;
- Aucune barrière de chantier ne doit rester ;
- Aucun stockage de matériaux ou de déchets ne doit rester ;
- Aucune base vie ne doit rester ;



Gel des travaux JOP2024 chantiers de voirie (Ville et concessionnaire)

Phase 3 : 15/06/2024 au 15/09/2024 tout le reste de Paris

Accueil des visiteurs des Jeux → pas d'autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans tout Paris et **repli des emprises existantes effectif pour le 15/07/2024.**

Tout le reste de Paris : Tous les chantiers doivent être **soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15 juillet**

tenant compte des précisions suivantes :

- Les déviations piétons sont proscrites (les éventuelles tranchées auront été refermées et viabilisées pour restituer les cheminements) ;
- Les déviations vélos sont proscrites ;
- Aucune barrière de chantier ne doit rester ;
- Aucun stockage de matériaux ou de déchets ne doit rester ;
- Les bases vie doivent être enlevées, elles peuvent toutefois être maintenues à titre exceptionnel sur emprises réduites au minimum et dans ce cas elles doivent être sécurisées et entretenues (propreté) quotidiennement ;

Périmètre restreint aux abords des sites JOP, gares, sites sensibles et voies olympiques : Maintien des mesures mises en place en phase 2.



Gel des travaux JOP2024 chantiers de voirie (Ville et concessionnaire)

Phase 4 : 16/09/2024 au 30/10/2024 zones rouges

Objectif : Faciliter les opérations de démontage et de remise en état des sites olympiques

- Pas d'autorisation de démarrage de nouveaux travaux
- Maintien des dispositions des phases précédentes (emprises repliées)
- Exceptions : travaux de remise en état des sites

Périmètre des sites olympiques en démontage :

Maintien des dispositions de la phase 2.



02

**Les chantiers de bâtiment avec
emprises sur voirie**

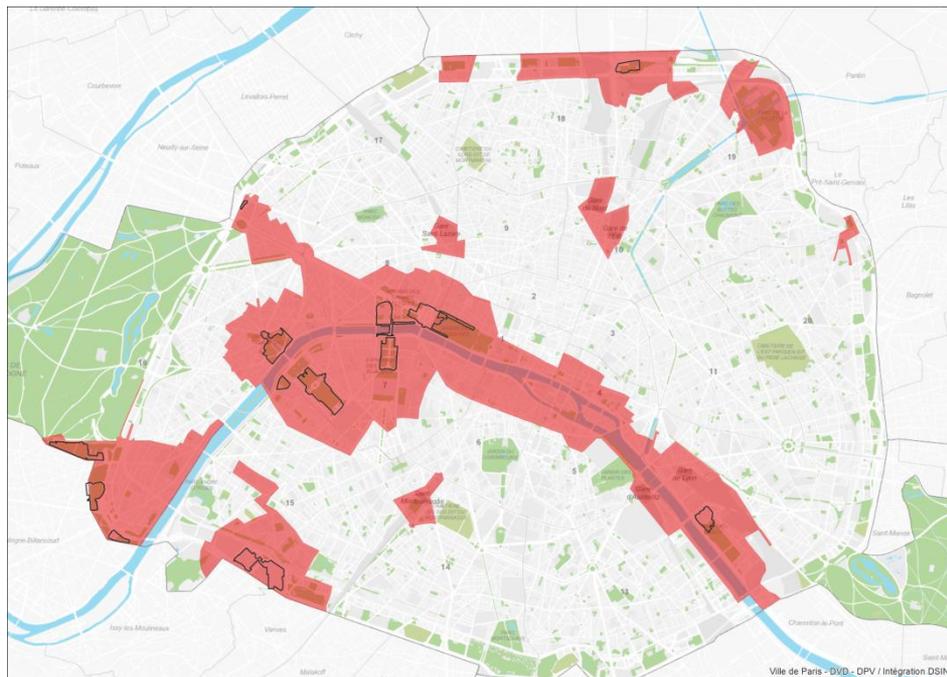
Gel des travaux JOP2024 – Chantiers de bâtiment avec emprises voirie

Phase 1 : 15/03/2024 au 15/06/2024 **zones rouges**

Sanctuarisation des abords des sites (JOP, gares, sites sensibles, voies olympiques) → pas d'autorisation de nouvelles emprises bâtiment sur voirie dans les zones en rouge et repli des emprises existantes effectif pour le 15/06/2024.

Tous les chantiers doivent être **soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15 juin** tenant compte des précisions suivantes :

- Les déviations piétons sont proscrites (les éventuelles tranchées auront été refermées et viabilisées pour restituer les cheminements) ;
- Les déviations vélos sont proscrites ;
- Aucune barrière de chantier ne doit rester ;
- Aucun stockage de matériaux ou de déchets ne doit rester ;
- Aucune base vie ne doit rester ;
- Aucun échafaudage ne doit rester ;



Gel des travaux JOP2024 – Chantiers de bâtiment avec emprises voirie

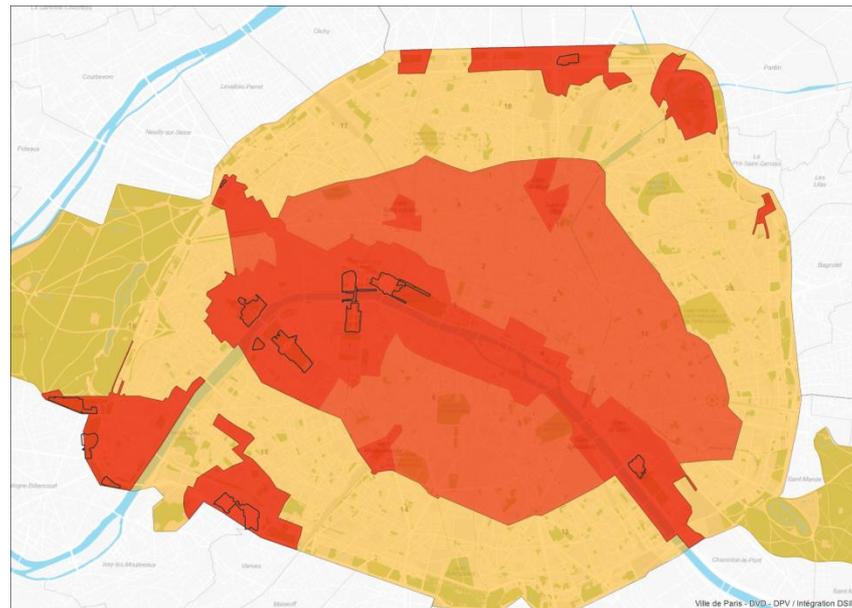
Phase 2 : 15/06/2024 au 15/09/2024 tout le reste de Paris (hors zones jaunes)

Accueil des visiteurs des Jeux → pas d'autorisation de nouvelles emprises bâtiment sur voirie et **repli des emprises existantes effectif pour le 15/07/2024.**

Tout le reste de Paris (hors zones jaunes) : Tous les chantiers doivent être **soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15 juillet** tenant compte des précisions suivantes :

- Les déviations piétons sont proscrites (les éventuelles tranchées auront été refermées et viabilisées pour restituer les cheminements) ;
- Les déviations vélos sont proscrites ;
- Aucune barrière de chantier ne doit rester ;
- Aucun stockage de matériaux ou de déchets ne doit rester ;
- Les bases vie et échafaudages doivent être enlevés, ils peuvent toutefois être maintenus à titre exceptionnel sur emprises réduites au minimum et dans ce cas ils doivent être sécurisés et entretenus (propreté) quotidiennement ;

Périmètre restreint aux abords des sites JOP, gares, sites sensibles et voies olympiques : Maintien des mesures mises en place en phase 1.



Zones jaunes: aucune contrainte hormis bonne tenue et propreté exemplaires

Gel des travaux JOP2024 – Chantiers de bâtiment avec emprises voirie

Phase 3 : 16/09/2024 au 30/10/2024 zones rouges

Objectif : Faciliter les opérations de démontage et de remise en état des sites olympiques

- Pas d'autorisation de nouvelles emprises sur voirie
- Maintien des dispositions des phases précédentes (emprises repliées)
- Exceptions: travaux de remise en état des sites

Périmètre des sites olympiques en démontage :

Maintien des dispositions de la phase 1.



Gel des travaux JOP2024 – Chantiers de bâtiment avec emprises voirie

Quelques chiffres

Répartition des emprises sur voirie de chantiers bâtiment sur les 4 années écoulées :

	Nature de chantier							
Tranche de durée	Autre	Construction neuve	Démolition	Ravalement avec toiture	Ravalement sans toiture	Réhabilitation	Sur terrasse	Total général
entre 12 et 24 mois	280	256	3	92	35	510	1	1177
entre 3 et 12 mois	3110	220	126	2775	5303	1397	192	13123
moins de 3 mois	26481	460	536	3286	8894	2572	1364	43593
plus de 24 mois	95	58	1	3	11	56		224
Total général	29966	994	666	6156	14243	4535	1557	58117

Seulement 2,4 % des emprises bâtiment sont sur plus d'un an.

Au 1^{er} juillet 2021 il y avait 2665 emprises à un instant T, soit seulement 64 concernant des chantiers de plus d'un an,

Gel des travaux JOP2024 – Chantiers de bâtiment avec emprises voirie

Quelques chiffres

Emprises sur voirie de chantiers bâtiment Ville de Paris (DCPA, DAC, DJS...)

- Au 1^{er} juin 2021: 83 emprises
- Au 1^{er} juillet 2021 : 82 emprises
- Au 1^{er} août 2021: 93 emprises
- Au 1^{er} septembre: 83 emprises



Merci